

Les demandes d'autorisation de travaux

Formulaires à demander et à déposer complétés en Mairie avant le début de tous travaux sur une propriété

- Déclaration de travaux exempte de permis de construire

pour construction jusqu'à 20 m² incluant:

- édification de clôture, piscine, abri de jardin, abri bois, barbecue en dur, etc...

- Demande de permis de construire

pour maison individuelle et pour toute construction au-delà de 20 m² (soumis à l'autorisation prévue aux art.R 442-1 et suivants du code de l'urbanisme).

- Les démolitions sont soumises au **permis de démolir**.

- **Autres permis:** - permis de construire pour établissement industriel
- permis de lotir

- Les conditions applicables à chaque permis sont énoncées dans le règlement du Plan d'Occupation des Sols de la Commune en fonction de la zone concernée (consultation en Mairie)

Le printemps de l'environnement :

Cette année, Martignat participe à l'opération printemps de l'environnement. L'équipe municipale invite les associations, les enfants des écoles et tous les volontaires de la commune à la grande opération de nettoyage de nos bords de route, des rives du Lange et de la zone du chalet des chasseurs.

Le rassemblement est prévu place de la mairie, le 20 avril à 8 h 00. Il est recommandé de se munir de bottes et de gants.

A l'issue de cette opération, un pot de l'amitié sera offert à tous les participants.

SIDEFAGE ET TRI SELECTIF :

Depuis le mois de mars 2002, nos ordures ménagères sont transportées à Bellegarde sur Valserine à la plateforme de valorisation du SIDEFAGE. Parallèlement, il est demandé à tous de trier les déchets recyclables (papiers-cartons, plastiques-aluminium et verre) et de les déposer dans des containers (installés en avril) en trois points de la commune : vers l'ancienne gare de marchandise, vers le cimetière et à côté de la maison commune d'Evron. Une communication précise accompagne le présent numéro. Le tri sélectif : un petit geste journalier, un grand geste pour notre environnement.

NOUVEAUX HORAIRES A LA MAIRIE

Avec le passage à 35 heures du personnel Municipal, la mairie est ouverte :

Du lundi au vendredi : 14 h 00 à 17 h 30

La mairie est fermée le samedi matin.

TRAVAUX DE PRINTEMPS

Limitation des nuisances sonores aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les feux d'herbes sèches et de déchets sont interdits autour des habitations.

La Commission travaux



Jean-Claude COTTIN
Responsable de la Commission

- ### SOMMAIRE
- La commission des travaux
 - Le nom des rues de Martignat
 - Informations pratiques :
 - l'autorisation de travaux
 - Brèves :
 - Le printemps de l'environnement
 - Le tri sélectif
 - Les nouveaux horaires de la Mairie,
 - Bruits et feux divers.

Le rôle essentiel de la commission travaux est de proposer au Maire et au Conseil Municipal les travaux à réaliser en tenant compte des urgences, des opportunités, des aléas de la vie communale et bien sûr des contraintes budgétaires. Nous travaillons d'ailleurs en étroite collaboration avec la commission des finances surtout en période d'élaboration des budgets primitifs et supplémentaires.

L'efficacité de notre commission repose sur des contacts réguliers au travers de réunions et sur une concertation permanente.

Le conseil municipal ayant entériné nos propositions, il convient alors de lancer

les procédures adaptées à savoir : lorsque le montant des prestations à réaliser est inférieur à 90 000 € HT, une mise en concurrence sur devis est suffisante.

Lorsque ce montant est compris entre 90 000 € HT et 200 000 € HT, une procédure simplifiée est proposée, associant la rigueur de l'appel d'offre à la souplesse du marché négocié. Au-delà de ces montants, l'appel d'offre est obligatoire.

Le suivi des chantiers est une de nos missions. Nous sommes donc en contact permanent avec les entreprises retenues pour veiller à la bonne exécution des contrats.

Si des réalisations comme la rénovation et l'extension de l'école maternelle, le passage piétonnier, la construction de l'école primaire se déroulent sans trop de difficultés, il n'en aura pas été de même pour le giratoire nord.

Ce chantier fut particulièrement complexe. Le réseau humide nous réserva quelques surprises et le réseau sec fut entièrement modifié. Le tout se compliqua encore avec l'arrivée du gaz et quelques problèmes administratifs et météorologiques.

Gageons que cette nouvelle entrée Nord du village, apportera une fluidité au trafic, un accès aisé au centre village, et surtout une sécurité accrue pour nous tous.

Je terminerai ce petit survol de l'activité de notre commission en remerciant vivement tous les parents d'élèves qui par leur soutien et leur présence ont contribué à la bonne mise en route des deux écoles et je saluerai également le civisme et la patience de tous les habitants de notre commune. Ces divers aménagements amélioreront la vie de tous les jours.

Jean Claude COTTIN

et l'équipe de la commission travaux :
Mme Danielle DUBOIS-SEVENIER
Messieurs Ovidio PALAZZI, Jacques PASCAL, Bernard COLMARD et Daniel BEJANNIN



Sens giratoire à l'entrée nord de Martignat

Le nom des rues de Martignat et Evron

1. Grande Rue (RN984D de la rue des Marronniers à la sortie sud côté LA CLUSE)
2. Rue du Commerce (de la Grande Rue au passage à niveau S.N.C.F)
3. Rue des Peupliers (de la Grande Rue à la rue du Commerce vers le P.N de la S.N.C.F)
4. Rue des Marronniers (de la Grande Rue à la Gare S.N.C.F)
5. Avenue de la Gare (de la rue du Commerce à la Gare S.N.C.F)
6. Rue de la Lésine (de la rue des Ecoles à l'immeuble BARDET)
7. Rue des Ecoles (de la Grande Rue au Groupe Scolaire)
8. Place de la Mairie
9. Rue de l'église (de la Grande fontaine à la rue des Ecoles)
10. Rue du Crêt Béni (de la Grande Rue à l'entrée du Cimetière)
11. Route d'EVRON (de la Grande Rue en direction d'EVRON)
12. Route de Talour (de la route d'EVRON en direction du pont de Talour)
13. Rue du Château de l'Ile (du passage à niveau au carrefour des routes de JARGEAT et GROISSIAT)
14. Route de Jargeat (de la rue du Château de l'Ile en direction de JARGEAT)
15. Route de Groissiat (de la rue du Château de l'Ile en direction de GROISSIAT)
16. Rue de la Bierle (de la rue des peupliers en direction du lotissement)
17. Rue de la Verpillouse (de la rue des marronniers en direction du lotissement)
18. Rue du chemin de Fer (de la rue du Château de l'Ile en direction de la gare marchande)
19. Rue du château (de la Grande rue à la rue de la Lésine)
20. Chemin des Brues (de la route de Jargeat en direction des Brues)
21. Impasse des Rochettes (de la route d'EVRON direction est)
22. Route du "Pavé" (prolongement de Grande rue direction de la forêt)
23. Route d'Oyonnax (de la rue des marronniers vers OYONNAX)
24. Impasse du Chalet (de la rue du Château de l'Ile vers le sud)
25. Impasse des Brues (du chemin des Brues vers le nord)
26. Impasse des Mésanges (fin de la rue du Château de l'Ile, impasse conduisant aux bâtiments OPAC)
27. Impasse de la Brayé (entrée lotissement PREVITALI, sur route de Jargeat)
28. Rue du Pré Ramel (part de la rue du Molard aux Biches se termine en place à tourner)
29. Rue du Molard aux Biches (de la RD 984d au lotissement de la Bierle)

29. Rue des Chariondes (part de la rue du Molard aux Biches, voie sans issue)
30. Rue du Centre (part de la rue des marronniers se termine en impasse)
31. Chemin de la Rivière (part de la route de Jargeat se dirige à l'est et se termine dans les prés)

EVRON :

32. Rue de la Tresserie (de la place à l'immeuble MASTROSTEFANO)
33. Chemin de la Roveya (de l'immeuble MASTROSTEFANO à la croix de Talour)
34. Rue de Tré la ville (de la rue de la Fontaine à la rue de la Tresserie)
35. Chemin de Chavaissard (de la rue de la Fontaine en direction de la forêt)
36. Chemin de Grammont (de la Sté COGEMOULE au réservoir)
37. Chemin du Raffour (de la place à l'immeuble PEISSON)
38. Rue de La fontaine (du hangar PEISSON aux Ets PINARD)
39. Route d'Alex (part de la Rue de La fontaine se termine à la limite de la commune de GROISSIAT)

Les nouvelles rues :

40. Impasse des Sapins (de la Rue de l'Orée du bois jusqu'à l'immeuble BAILLY Daniel)
41. Impasse des Prés (de la Rue de l'Orée du bois jusqu'à l'immeuble LEVRIERI)
42. Rue de l'Orée du bois (de la Grande rue à la rue du Pavé)
43. Rue des Lavours (de la rue du Lanchet à la ZA Les Lavours)
44. Rue du Lanchet (du rond point entrée sud jusqu'à la rue du Pavé)
45. Rue Bellefontaine (fin de la route de Jargeat, entrée du Lotissement de Bellefontaine)

La numérotation métrique :

La numérotation métrique a été choisie, il y a plusieurs années, car la disposition espacée des habitations le long de certaines rues laissait prévoir de nouvelles constructions du fait du développement de MARTIGNAT. Cette numérotation permet d'attribuer un nouveau numéro entre deux numéros existants pour une nouvelle construction (sans avoir recours aux numéros bis, ter ...). Chaque numéro correspond à la distance séparant l'habitation du début de la rue. D'une manière générale, le début de chaque rue est l'extrémité la plus près de la Mairie pour le village et la plus proche de la fontaine pour EVRON.

